

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Cabinet du Préfet

Direction des Sécurités
Bureau des polices administratives de la sécurité
Pôle départemental armes
Affaire suivie par : Daniel BERTRAND
Affaire suivie par : Brigitte LANCHET
Tél : 02-54-95-22-38 ou 22 33 – Fax : 02-54-76-35-18
pref-usagers-armes@loir-et-cher.gouv.fr

BOURSES AUX ARMES

(l'organisateur doit adresser sa demande un mois avant la date de la tenue de la manifestation)

I) Nom et prénom du demandeur : _____

Qualité : _____

téléphone _____ et adresse courriel _____ @ _____

Association ou entreprise représentée : _____

Quelles catégories d'armes, d'éléments d'arme et de munitions sont proposées à la vente :

Armes	Éléments d'arme	Munitions
Cat : _____ § _____	Cat : _____ § _____	Cat : _____ § _____
Cat : _____ § _____	Cat : _____ § _____	Cat : _____ § _____
Cat : _____ § _____	Cat : _____ § _____	Cat : _____ § _____

II) Coordonnées de l'armurier devant procéder à :

1°) à la consultation du FINIADA,

2°) Constater le transfert de propriété et établir la demande de déclaration à destination des préfectures accompagnée des pièces justificatives de l'acquéreur,

Nom, prénom _____

raison sociale de l'armurerie _____

adresse _____

téléphone _____ et adresse courriel _____ @ _____

III) **Pièces à joindre impérativement à la demande** :

1 -copie de la déclaration de la manifestation auprès de la Mairie ;

2 -copie de la pièce d'identité de l'organisateur (CNI, Passeport) ;

3 -un extrait K bis (s'il s'agit d'une entreprise) ;

4 -copie du récépissé de la déclaration à la Préfecture (s'il s'agit d'une association)

5 -un rapport détaillé sur les moyens de protection prévus contre le vol ou les intrusions et sur les modalités de conservation des matériels et de leur présentation au public ;

6 -la liste des commerçants avec leur qualité et leur raison sociale ;

Date et signature _____